



SEA SMAGY

(Syndicat Eau Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés)

13 rue du Clos vert – 45110 St Martin d'Abbat

Tel : 02 38 46 17 02 – seasmagy@orange.fr – www.seasmagy.fr/

DEMANDE D'OUVERTURE DE CONTRAT

Je soussigné,

NOUVEAU LOCATAIRE (nouvelle adresse de facturation) *

Nom :
Prénoms
Date de naissance Lieu de naissance
N° Rue (ou lieu-dit)
Code postal Ville
Tél Mail

Déclare, auprès du SEA SMAGY (Syndicat Eau Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés), un changement de locataire, afin de procéder à la relève de l'index du compteur.

Date de début de contrat : *

Demande de relevé d'index : *

INFORMATIONS :

Site internet du Syndicat : www.seasmagy.fr

Adresse mail du Syndicat : seasmagy@orange.fr

Tarifs : www.seasmagy.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du service, accessible sur le site internet du syndicat, ou je demande d'en recevoir un exemplaire papier et m'engage à le respecter

A * le *

Le locataire : *

Vu, le Président du SEA SMAGY :

Le

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont destinées au SEA SMAGY en sa qualité de « responsable de traitement », pour gérer votre demande de changement de propriétaire, et gérer la facturation. La base légale du traitement repose sur l'exécution d'un contrat.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités du SEA SMAGY.

Les données sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin du contrat. Les données de facturation sont conservées 10 ans.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant le Délégué à la protection des données à dpo.seasmagy@orange.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 13 Rue du Clos Vert, 45110 Saint-Martin-d'Abbat.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données, veuillez consulter notre politique de protection des données sur le site internet du syndicat.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.